

Compte rendu de la séance du 15 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance: Mr Jean DE VARINE

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 18 mars 2021

Décisions du maire prises par le maire en vertu des pouvoirs délégués par le conseil municipal

1/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET ORGANISMES

2/ VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2021

3/ VOTE DU BUDGET 2021

4/ REALISATION DE DEUX EMPRUNTS

5/ AVIS SUR DROIT DE PREFERENCE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZT N° 60 AU MOULIN DE MOUZAY

6/ QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS :

1/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET ORGANISMES (2021 19)

Le maire fait part au conseil des diverses demandes de subventions adressées par des associations extérieures, départementales ou nationales. Parmi elles, l'association du Téléthon dont les bénévoles organisent localement diverses prestations pour récolter des fonds à laquelle la commune verse un don de 50 euros et la Fondation du Patrimoine oeuvrant pour la restauration du patrimoine bâti local.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces aides. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer un don en faveur du Téléthon et fixe le montant à cinquante euros ;
- décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine à hauteur de cinquante euros ;

2/ VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2021 (2021 20)

Le maire indique que chaque année, le conseil municipal fixe les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Depuis 2020, suite à la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales, 80% des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale, un allègement progressif étant institué sur 2021 et 2022 pour les 20% restants. Toutefois, cela sera compensé par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les communes et par l'application d'un coefficient correcteur.

A partir de 2021, le conseil municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties, tel que proposé :

TAXES MENAGES	2020	2021
Taxe Habitation* : gel du taux sans modulation possible	13,18 %	13,18 % <i>(pour information, pas de vote)</i>
Taxe Foncière Bâtie communale (modulable) : vote du taux à partir du taux de référence déterminé ci-dessous	17,47 %	17,47 %
Taxe Foncière Bâtie départementale	16,48 %	/
Nouveau taux communal de référence pour 2021, issu de la fusion des taux de foncier bâti (commune + département)	/	33,95 % (17,47 % + 16,48 %)
Taxe foncière non bâtie	46,56 %	46,56 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que le produit attendu des taxes locales prévu au budget 2021 permet un maintien des taux communaux sans augmentation de la pression fiscale, à l'unanimité :

- fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, pour 2021 à : **33,95 % (17,47 % + 16,48 %)**
- fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties, pour 2021 à : **46,56 %**

3/ VOTE DU BUDGET 2021 (2021 21)

Le conseil municipal, délibère et décide, à l'unanimité, d'adopter le budget dont le montant total s'élève :

En recettes et en dépenses à la somme de : 823 445.99 Euros

et d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	82 380.80
012	Charges de personnel, frais assimilés	138 982.00
014	Atténuations de produits	30 393.00
65	Autres charges de gestion courante	62 930.68
66	Charges financières	3 672.00
67	Charges exceptionnelles	112.00
022	Dépenses imprévues	5 233.29
023	Virement à la section d'investissement	142 923.65
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		466 627.42

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

013	Atténuations de charges	200.00
70	Produits des services, du domaine, vente	6 232.48
73	Impôts et taxes	254 981.00
74	Dotations et participations	100 314.84
75	Autres produits de gestion courante	17 553.00
76	Produits financiers	100.00
77	Produits exceptionnels	1 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	85 746.10
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		466 627.42

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	251 602.25
16	Emprunts et dettes assimilées	29 706.54
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	75 509.78
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		356 818.57

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	51 636.40
16	Emprunts et dettes assimilées	65 600.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 382.89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	80 275.63
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	142 923.65
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		356 818.57

4/ REALISATION D'EN EMPRUNT DE 52000 EUROS (2021 22)

Le maire rappelle qu'un emprunt de 52000 euros a été prévu au budget 2021, afin de couvrir le besoin des différentes opérations de la section d'investissement, notamment celle relative aux travaux de réhabilitation de l'école.

Le maire donne les résultats de la consultation faite auprès de divers organismes financiers et demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- décident de retenir la proposition de prêt présentée par le Crédit Agricole et de contracter auprès de cet organisme financier un emprunt de 52000 (cinquante deux mille) euros sur une durée de 10 ans, au taux fixe de 0.32 %, à échéance annuelle fixe de 5291,96 euros, frais de dossier de 120 euros en sus ;
- décident du report de la première échéance annuelle à l'exercice 2022 ;

4/ REALISATION D'EN EMPRUNT DE 13600 EUROS (2021 23)

Le maire rappelle qu'un emprunt à hauteur de 13600 euros a été prévu au budget 2021, afin de couvrir le besoin des différentes opérations de la section d'investissement, notamment celle relative à l'acquisition d'un tracteur tondeuse.

Le maire donne les résultats de la consultation faite auprès de divers organismes financiers et demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- décident de retenir la proposition de prêt présentée par la Caisse d'Epargne et de contracter auprès de cet organisme financier un emprunt de 16300 (seize mille trois cents) euros sur une durée de 5 ans, au taux fixe de 0.30 %, à échéance annuelle fixe de 2744,53 euros, frais de dossier de 75 euros en sus ;
- décident du report de la première échéance annuelle à l'exercice 2022 ;

5/ AVIS SUR DROIT DE PREFERENCE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZT N° 60 AU MOULIN DE MOUZAY (2021 24)

Le maire indique que Maître Maud FRAPPAT, notaire associé à Loches, a informé la commune, en vertu de son droit de préférence, de l'intention d'un propriétaire de vendre leur parcelle boisée sise Le Moulin de Mouzay, cadastrée section ZT n° 60 d'une superficie de 1 hectare 77 ares et 80 centiares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas exercer son droit de préférence sur la parcelle boisée sise au Moulin de Mouzay cadastrée section ZT n° 60 et se prononce CONTRE le fait d'acquérir cette parcelle

6/ QUESTIONS DIVERSES - Le Conseil :

- prend note des prochains scrutins : élections législatives les 30 mai 2021 et 6 juin 2021 ; élections régionales et départementales : les 20 et 27 juin 2021 ;
- est informé du recrutement en cours de l'agent technique en Parcours Emploi Compétences ;
- prend note de l'avancée des opérations (livraison de la tondeuse, début des travaux à l'école, contacts pour le panneau d'informations lumineux...)
- est informé du suivi de l'organisation de la vaccination COVID et des modifications de la procédure ;
- soulève et répond aux diverses questions ;
- fixe au 20 mai à 20h30 la date de la prochaine réunion ;

La séance est levée à 20h30.

Fait à Mouzay, le 16 avril 2021

Le maire,
Marie RONDWASSER

